



DIRECTION DE LA CULTURE
DIRECTION ASSOCIATIONS JEUNESSE ÉGALITÉ

PÔLE ASSOCIATIF DU BLOSNE
Le Polyblosne

INTERVENTION ARTISTIQUE

CONCEPTION, RÉALISATION ET POSE D'OEUVRE D'ART

CAHIER DES CHARGES

I – CONTEXTE

La réalisation de l'œuvre d'art se fait dans le cadre de la construction du nouveau Pôle associatif du Blosne (Polyblosne), qui se trouvera implanté en plein cœur du quartier du Blosne, à Rennes.

L'objectif du projet est de faire dialoguer ensemble une démarche artistique contemporaine, une architecture et un cadre de vie, afin, entre autres, de sensibiliser les publics aux pratiques contemporaines de l'art.

La maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment a été confiée au groupement conduit par le cabinet Antonio VIRGA, architectes associés.

Un comité technique a été installé par la Ville de Rennes (VDR) pour le suivi de cette opération. Il sera amené à donner son avis sur les candidatures et les projets présentés au représentant du pouvoir adjudicateur.

II – IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE RENNES

Direction de la Culture

CS 63126 – 35031 Rennes cedex

☎ : 02 23 62 21 03

Mail : a.chaudet@rennesmetropole.fr

Web : www.rennes.fr

III – NOTICE ARCHITECTURALE

◆ Les enjeux

La construction du Pôle Associatif au Blosne s'inscrit dans la dynamique impulsée par le vaste chantier de renouvellement urbain engagé sur le quartier. Le pré-programme s'est enrichi et affiné suite aux rencontres bilatérales entre la Ville de Rennes, les acteurs associatifs du quartier ainsi que les habitants en 2016.

L'enjeu du pôle associatif du Blosne est de répondre aux attentes identifiées sur le quartier et de favoriser les synergies entre les différents acteurs associatifs, de développer des lieux de convivialité mais également de développer l'offre socio-éducative en direction des jeunes, encore trop peu présente sur le quartier pour les 16-25 ans. Ce nouveau lieu d'animation et de vie du quartier proposera aux habitants de nouvelles activités socio-culturelles.

Le pôle associatif a également vocation à accompagner la transformation du quartier en relogant des associations :

- **Le Pôle Associatif Nimègue** : Géré par l'APRAS, ce Pôle fera l'objet d'une démolition dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Actuellement 8 associations sont hébergées : Angola Congo Bretagne, ASL, le Comité de quartier du Blosne, Solidarité Bretagne Cambodge, Rennes Dadès, le jardin solidaire du CCAS Blosne & Poterie, les cols verts.
- **La Maison des Squares** : dont les locaux exigus et sur plusieurs sites ne sont plus en correspondance avec l'activité de l'association. La demande de la ville est que la Maison des Squares s'engage sur de l'action jeunesse (11/16 ans).
- **L'association DOINNI** : créée en 2007, elle se donne pour mission de proposer une offre culturelle de qualité à travers des concerts et des actions innovantes visant à promouvoir la culture afro-américaine. Elle gère depuis 2016 les studios d'enregistrement du Block.

- **L'association Ar Maure** : les membres de cette association sont essentiellement issus de la communauté marocaine dont certains, aujourd'hui retraités, ont participé en tant qu'ouvrier du bâtiment à la construction du quartier à la fin des années 60.

Ar Maure est aujourd'hui inscrite dans le paysage du quartier avec notamment son local dit « La Baraque » qui a été démoli début 2020 pour accueillir précisément le pôle associatif. L'association a été relogée provisoirement dans un local mis à disposition par Territoires au sein de l'ex centre commercial de Torigné.

D'autres associations pourront également rejoindre le pôle associatif. L'accueil d'associations à dynamique d'animation du quartier sera privilégié.

Par ailleurs, il a également été souhaité répondre à des enjeux de politique publique :

- **Un pôle Petite Enfance** : pour répondre aux besoins du quartier qui sera géré par la Maison des Squares.
- **Un Pôle jeunesse** : au regard du manque de lieux d'animation jeunesse et d'accompagnements de projets.
- **Un Pôle sportif** : pour retrouver des espaces qui existaient il y a plusieurs années dans les locaux fermés dits FG4 (judo et boxe à l'époque notamment).
- **Un Espace Public Numérique** : géré par la Maison des Squares, en réponse aussi aux besoins du territoire et au projet de labellisation AMI Fabrique Citoyenne.
- **Un "espace" dans ce futur équipement qui permette de maintenir la mémoire et l'histoire de ce territoire**, de la construction de ce quartier par ses habitants et notamment ceux de l'association Ar Maure (cf ci-avant).

COMPOSITION DU BATIMENT : Cet équipement d'une surface d'environ 1912 m² sera implanté sur le secteur du Triangle, au Blosne et se composera :

- **d'espaces communs** (190 m²) avec principalement un hall d'accueil, espace de convivialité et de mémoire de l'histoire du quartier et de ses habitants comprenant une cafeteria, un espace lecture/jeux/internet et un espace exposition,
- **de bureaux associatifs** (190 m²) pour les associations hébergées (Maison des squares, autres associations) facilitant les croisements et interactions entre les différents acteurs de la vie associative. Ces bureaux permettront des temps de travail pour les associations (bureaux connectés) et pourront également se transformer sur d'autres temps en salle de réunion ou ateliers.
- **de salles d'activités** (1 100 m²) avec des espaces thématiques (espace sportif, espace numérique, studios d'enregistrement et de répétition) ou dédiés à un public particulier (petite enfance, espace jeunes) ou des associations (Maison des Squares, Ar Maure). Des salles polyvalentes sont également proposées, dont une salle familiale de 150 m² avec un espace de restauration.
- **des espaces extérieurs** seront également prévus pour l'espace enfance (150 m²), ainsi que l'association Ar Maure (115 m²).

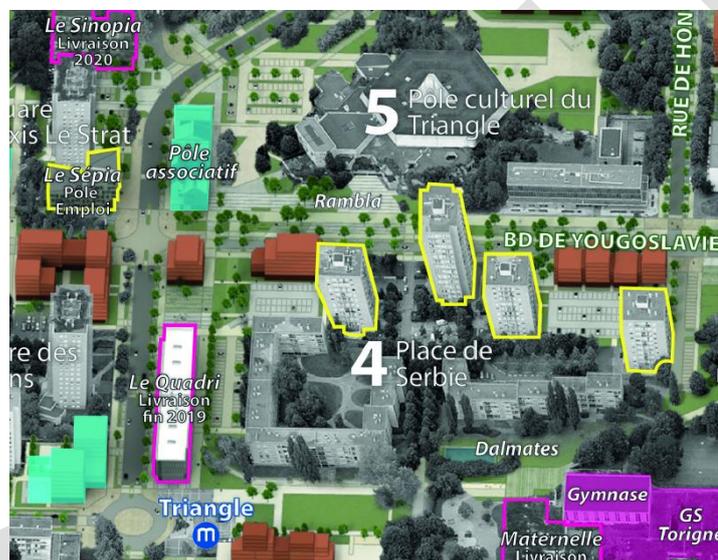
GESTION ET ANIMATION DU LIEU

Le choix s'est porté sur **la Maison des Squares**, pour assurer la gestion technique (Responsable Unique de Sécurité), logistique (maintenance et espaces partagés pour le public) mais également l'animation.

L'association sera chargée de co-construire le projet d'animation du pôle en lien avec les autres acteurs de quartier et les services de la Ville dédiés (DAJE, Direction de quartier Nord-Est, Direction des Sports ...) mais également d'organiser la relation avec les autres occupants du lieu et notamment l'APRAS et de travailler en lien avec les habitants.

Le futur pôle associatif est prévu d'être implanté dans le quartier du Blosne, quartier de grands ensembles situé au sud/est de la Ville de Rennes. Construit à la fin des années 60, ce quartier fait aujourd'hui l'objet d'une vaste opération de requalification dans le cadre du projet urbain du Blosne dont les études ont été confiées à l'Atelier Grumbach et associés. Créée en 2012, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Blosne-Est se déploie autour des stations de métro Blosne et Triangle sur un périmètre de près de 55 hectares :

Situation



Visualisation de l'équipement





IV – PROGRAMME ARTISTIQUE

◆ Contexte

L'intervention prendra en compte les contextes historiques, sociaux, culturels et architecturaux environnants. Une attention toute particulière devra être portée sur le travail de collecte de la mémoire de la baraque Ar Maure, lieu emblématique qui laisse sa place au futur Pôle associatif.

Un travail de rencontre et de collecte a été mené par l'association Trajectoires pour documenter l'usage de la baraque et donner la parole aux personnes qui faisaient vivre ce lieu. L'histoire qui se tisse au travers des récits personnels est celle d'un lieu et plus largement du quartier, puisque la baraque est un témoin de sa construction. Ce simple abri est ainsi devenu au fil du temps, un lieu de rencontres et d'échanges ancré dans la vie quotidienne de nombreuses personnes.

Le travail de l'association Trajectoires et notamment de la réalisatrice Lucie Viver, a donné lieu à la production de 6 modules vidéos et 8 entretiens audios. Une collecte de documents a aussi été réalisée avec le service des archives, notamment de photos de l'époque "foot" de l'Association Ar Maure. L'ensemble de la matière a été versé aux Archives de Rennes afin de documenter l'histoire du lieu et plus globalement de participer à travers de ce projet à l'inscription de la mémoire intime de l'immigration dans l'histoire de la ville. Par ailleurs, un reportage vidéo a également été réalisé pour accompagner la déconstruction de la Baraque et un module vidéo complémentaire sera également réalisé sur le rôle que joue l'association autour du rituel du "repas du mort".

◆ Nature de l'œuvre

Il s'agit de concevoir, de réaliser et d'installer un œuvre qui trouvera son origine dans l'histoire du lieu (de la baraque au Pôle associatif) et de la matière produite grâce à la collecte de témoignage et de document. L'intervention artistique devra donc porter la mémoire du lieu et des personnes qui l'ont fréquenté. Un lien qu'il soit subtil ou plus appuyé se tissera entre la proposition artistique et les éléments collectés par l'association Trajectoires (modules vidéos, témoignages sonores et documents).

L'intervention artistique prendra place dans le hall du Pôle associatif, lieu essentiel du bâtiment reliant l'intérieur et l'extérieur, assurant l'accueil des personnes et permettant aussi de s'y attarder. L'œuvre prendra une forme qui privilégie les techniques bidimensionnelles (photographie, graphisme, intervention picturale) ou une œuvre tridimensionnelle tenant compte de l'usage et de la fréquentation du hall d'accueil.

L'intervention artistique participera de l'ambiance du lieu et contribuera à son identité. L'artiste lauréat prendra en compte cette double volonté.

Il est attendu que la recherche formelle et conceptuelle traduise la volonté de faire apparaître une mémoire individuelle et collective en l'inscrivant matériellement dans les lieux. Le geste artistique devra aussi être pensé comme un geste de mise en valeur d'un patrimoine immatériel.

Enfin il est à noter que l'œuvre sera installée en 2024 dans un bâtiment déjà en usage.

◆ Emplacement et prescriptions

L'intervention artistique se déploiera dans le hall du Pôle associatif du Blosne et sera visible de l'extérieur. En fonction de sa nature, elle pourra se déployer ou trouver un écho formel dans d'autres espaces du bâtiment, notamment les espaces de circulation.

Le hall d'entrée se situe sur l'angle Sud-Est et largement vitré sur 3 orientations successives – façades Sud, Est et Nord. La façade vitrée Nord permet une vue transversale sur le jardin petite enfance. Un banc est installé en pied et au long de la baie vitrée.

Le volume principal est organisé en double hauteur (h=7.40m) sur une emprise d'environ 70m², soit de 12m en longueur et 6m en largeur.

La partie basse du hall comporte le vitrage en continu sur une hauteur moyenne de 3,50m. En partie haute, il est délimité par des parois opaques, ponctuée d'un grand châssis vitré (3.80 x 3.20m) en hauteur côté Est.

La banque d'accueil et le comptoir-bar de la cafétéria sont aménagés en retrait par rapport à l'espace principal du hall, dans une partie en renforcement (h=3.65m). Le fond de cette « niche » est habillé par de fins tasseaux en bois. La circulation principale se situe entre le bar cafétéria et la banque d'accueil.

L'entrée principale du bâtiment est située au Sud, avec un SAS vitré, suivi d'un espace d'exposition. Cette partie du hall, est également en simple hauteur (h=3.65m).

L'éclairage artificiel du hall en double hauteur est assuré par des luminaires linéaires posés au faux-plafond. Pour la partie en renforcement, des spots sont installés pour éclairer les plans de travail (accueil, mobilier informatique libre-service et le comptoir).

Les surfaces intérieures verticales (murs béton et cloisons) sont peintes en blanc, à l'exception du fond habillé en bois, de la partie en renforcement aménagé. Le sol est en béton.

L'ensemble est défini par une géométrie sobre et nette, traitée en ambiance claire et monolithe.

La forme finale de la commande artistique sera conçue par l'artiste. Toutefois, elle devra prendre en compte l'usage du lieu (quotidien), une exigence de durabilité (15 ans minimum) et la nécessité d'un faible entretien (le moins fréquent et le plus facile possible).

La Ville de Rennes accordera une attention particulière :

- A la pérennité et à l'entretien (très facile) de l'œuvre
- Au faible impact environnemental des matériaux choisis, qui seront envisagés en fonction de ce critère
- À la sécurité des usagers

La durée minimale de vie envisagée pour les œuvres est de 15 ans.

◆ Exigence artistique

L'artiste sera choisi en fonction de son expérience et de son engagement dans une démarche artistique contemporaine expérimentale et originale, impliquée dans les débats actuels du monde de l'art.

Les expérimentations précédentes en termes d'art public seront appréciées.

La recherche artistique (formes/volumes/matériaux/chromies) sera conséquente. Elle permettra la réalisation d'objets originaux et uniques, mais qui raconteront une histoire accessible à tous, et qui participeront d'un environnement ouvert au plus grand nombre...

◆ Calendrier

Les œuvres seront réalisées et installées en coordination avec différents intervenants (architecte, maître d'ouvrage, service culturel...).

Dépôt des candidatures (phase 1) : 20 septembre 2023 au plus tard

Choix des artistes invités à concevoir un projet (phase 2) : octobre 2023

Choix du projet retenu : janvier 2024

Conception, mise au point de l'œuvre : mars à mai 2024

Production de l'œuvre : juin à août 2024

Livraison et pose de l'œuvre : septembre et octobre 2024

Fait à Rennes le 10/07/2023

PROJET